Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260505-2026_4_06-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-4-06

Séance du 5 mai 2026

Date de convocation : 28 avril 2026

Membres en exercice :	**19**
Présents :	**17**
Procuration :	**2**
Votants :	**19**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le cinq mai deux mil vingt six.

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mmes LAGADEC Marylène - CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, M. MERCIER Tristan, M. LE JEUNE Clément, adjoints - M. SIMON Bernard – Mme BERNARD Nicole – Mme DESNOS Annie – Mme GRIJOL Guénaëlle – M. HENRY Patrick – M. INISAN Pierre-Yves – Mme LE BORGNE Nathalie – M. MOTREFF Pierre-Yves – M. RIOU Hubert – Mme ROZEC Véronique – Mme VOGT Dorothéa.

Etaient absents : Mme MARY Gaëlle a donné pouvoir à Mme Dorothéa VOGT – M. BOSSARD Pierre a donné pouvoir à Mme Karine CORLOSQUET,

Secrétaire de séance : M. pierre Yves MOTREFF,

Nouveau plan de financement pour la sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CLCL

Le 18 février 2026 la délibération 2026-1-02 validait la demande de fonds de concours auprès de la CLCL de 50 000 €.
Or, il s'avère que nous ne pourrons bénéficier de FCTVA sur ce projet, les travaux de création de logements n'y ouvrant pas le droit.

Le plan de financement prévisionnel est donc revu :

Coût du projet (en €)	HT	TTC	Recettes (en €)	
Réhabilitation du bâtiment	659 351,25 €	791 221,50 €	État	250 000,00 €
			Région - BVEB	67 500,00 €
			Département :	50 000,00 €
			TOTAL Financements publics	**367 500,00 €**
			Reste à charge de la commune :	423 721.5 €
TOTAL Dépenses :	**659 351,25 €**	**791 221,50 €**	**TOTAL Recettes :**	**791 221,50 €**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260505-2026_4_06-DE

LIMITES DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS	MONTANT MAXI AVANT PLAFONNEMENT
Montant maxi du fonds de concours CLCL = 20% du montant du projet	158 244,00 €
Montant maxi du fonds de concours CLCL = 50% du reste à charge	211 860,75 €

Coût du projet (en €)		**TTC**	**Recettes (en €)**	
Réhabilitation du bâtiment	659 351,25 €	791 221,50 €	État	250 000,00 €
			Région - BVEB	67 500,00 €
			Département :	50 000,00 €
			EPCI (fonds de concours) :	50 000,00 €
			TOTAL Financements publics	367 500,00 €
			Loyers sur 10 ans	214 560,00 €
			Reste à charge de la commune	209 161.50 €
TOTAL Dépenses :	659 351,25 €	791 221,50 €	**TOTAL Recettes :**	**791 221,50 €**

Vu l'avis favorable de la commission finances le 16 Février 2026
Vu l'avis favorable du bureau communautaire le 8 décembre 2025 pour un montant de 50 000 euros,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :
- pour AUTORISER Monsieur le Maire à approuver l'attribution du fonds de concours de la CLCL de 50 000 € et accepter les conditions de versement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE Monsieur le Maire à approuver l'attribution du fonds de concours de la CLCL de 50 000 € et accepter les conditions de versement.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

